

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Les enfants de l'exode

Radidja Cieslak

Lycée Notre-Dame,
Dijon

Un jeune migrant âgé de 17 ans m'a raconté un moment terrible de son voyage, qu'il fit depuis l'Érythrée pour venir en France. Il fuyait la dictature de ce pays africain qui lui devenait intolérable. Accompagné de son meilleur ami, il dut alors traverser la mer Méditerranée, sur un minuscule bateau surchargé de migrants, où hommes, femmes, enfants s'entassaient pêle-mêle.

Mais au cours d'une nuit, en pleine mer, son compagnon bascule dans l'eau.

La petite embarcation, surchargée, reste sourde et insensible à ses appels à l'aide, à ses cris désespérés. Elle l'abandonne à la merci des flots, poursuivant sa route sans même daigner s'arrêter. Abandonné à la houle capricieuse, il est englouti dans le silence de la nuit. Impuissant, ce jeune migrant qui me racontait cette histoire venait de voir son meilleur ami périr sous ses yeux, dans l'impuissance totale. L'âme et le cœur brisés, le jeune garçon poursuit son chemin, seul.

Comme lui, ils sont 50 millions d'enfants à avoir été déracinés ou déplacés de force, selon l'Unicef.

Un grand nombre d'entre eux sont seuls. 170 000 enfants non accompagnés ont demandé l'asile en Europe, entre 2015 et 2016.

Certains sont contraints à ce départ : les enfants représentent la moitié des personnes déplacées de force dans le monde.

Que fuient-ils ? Pourquoi quitter leur terre au prix de nombreux sacrifices, en s'exposant à de si grands périls ?

Ils fuient la violence, la guerre, des conflits qu'ils ne comprennent même pas... D'autres tentent de s'extraire de la misère et de la pauvreté, des fléaux qui les minent et les privent de leur enfance.

Mais malgré cela, ils s'en vont, le cœur lourd. Ils quittent leur terre

natale, encore imprégnée du parfum de leur enfance. Et derrière eux résonnent encore leurs éclats de rire et les images évanescentes mais lumineuses de leur passé.

Mais la misère et la guerre ont occulté tout le reste. Ils sont contraints de fuir.

Tenaillés par la peur, ces enfants ont conscience que ce périple les expose à des périls mortels. Et chacun d'entre eux est profondément vulnérable, il est la proie des passeurs et des trafiquants d'humains sans scrupule. Aujourd'hui, il est difficile d'établir clairement le nombre d'enfants victimes de ces réseaux criminels. On sait toutefois que 10 000 enfants ont été portés disparus en 2015.

Et un enfant, sans expérience du monde, à la merci des passeurs et des trafiquants d'hommes, qui, sans aucune pitié, volent, maltraitent, violent, vendent, tuent des êtres humains... Un enfant, dans ces conditions, quelle est sa chance de parvenir sain et sauf en terre d'asile ? Quelle est même sa chance de survivre ?

Leur vulnérabilité est exploitée de la plus odieuse des façons. Ils sont parfois contraints au travail forcé ou à la prostitution.

D'ailleurs, les enfants représentent plus d'un quart des victimes de l'esclavage moderne dans le monde.

En 2015, Aylan Kurdi, un petit garçon syrien âgé de 3 ans est retrouvé sur la plage de Bodrum en Turquie. La vision de son corps inerte, sans un souffle de vie, a soulevé l'indignation et la colère. Son cœur avait cessé de battre bien trop tôt. Mais Aylan n'est pas le seul, car comme lui, beaucoup de jeunes migrants trouvent la mort lors de naufrages. 340 enfants, souvent des bébés, ont trouvé la mort en Méditerranée entre 2015 et 2016.

Mais ces enfants, malgré les épreuves qui jalonnent leur chemin, conservent dans leur cœur une lueur d'espoir. L'horizon qui s'offre à eux sera peut-être plus lumineux et pacifique.

Ces millions d'enfants vagabondent alors sur les routes, marchent vers un destin incertain, dont les lignes brouillées se dessinent à

l'horizon. Alors, au lointain apparaît enfin la terre d'asile ! Après toutes ces difficultés endurées, des bras ouverts, du réconfort, de la sécurité !

Pourront-ils enfin goûter à l'enfance, la belle, la vraie ? Celle que tous évoquent avec nostalgie, que les écrivains dépeignent comme la période des impossibles, de toutes les libertés, celle des regards émerveillés et des sourires, sans soucis du lendemain.

Mais non !

Car, lorsqu'ils arrivent, les procédures d'accueil s'éternisent, rien n'est mis en place pour eux. On les garde en centre de rétention administratif. Confinés dans une chambre pourvue de barreaux, ils ne peuvent sortir que dans des cours grillagées ! Leur lieu s'apparente plus à une prison qu'à un quelconque foyer pour enfants ! Cette rétention dite « légale » a d'ailleurs valu à la France plusieurs condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme.

Certains même se dissimulent des autorités par crainte d'être renvoyés chez eux.

Mais qu'est-ce que cette enfance où le chagrin côtoie l'horreur ? Celle des larmes que rien ne saurait tarir ; des blessures que rien ne saurait guérir.

Enfin, et sans doute est-ce plus éprouvant, les enfants doivent quitter leur famille pour entreprendre leur voyage. Parfois, ils peuvent même la perdre au cours de celui-ci...

Plus de famille ! Cela signifie plus de socle, plus de racines !

Plus de parents... Cela signifie plus de présence réconfortante, plus de protection, de guide ou de repères. L'enfant est privé de ce qui lui est le plus essentiel, le plus cher.

Quitter les siens, c'est perdre une partie de soi-même. On arrache ces enfants à leur terre et à leur famille. On les arrache de leur cœur. L'irremplaçable leur est ôté.

Les traumatismes provoqués par l'arrachement à sa terre natale, à ses parents, ou par le spectacle de la souffrance et de la mort, ne se

guérissent pas. Rien, pas même le temps ne saurait effacer de telles plaies. Ces empreintes indélébiles sont gravées au plus profond d'eux, pour toujours.

Il est temps que la communauté nationale fasse respecter les lois dont elle est la garante !

Il est bien dit dans la Convention des droits de l'enfant que « *les États parties prennent toutes les mesures [...] appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, [...] de mauvais traitements ou d'exploitation*¹ ».

Et pour ce qui est des réfugiés : « *Les États parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié [...] bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire [appropriées]*². »

Toutes ces mesures doivent être prises sans plus attendre, pour que cesse cette tragédie, cet infanticide de masse ! Car, comme le disait Victor Hugo, « *quand le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli*³ » ! De tels faits dans un pays civilisé engagent la conscience de la société tout entière !

Cessons cette froide indifférence.

La mort de chaque enfant est un drame pour toute l'humanité.

¹ Il s'agit de l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990. [N.D.E.]

² Il s'agit de l'article 22 de la même Convention. [N.D.E.]

³ « Détruire la misère », discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1849 en vue de constituer un comité destiné à préparer les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publique. [N.D.E.]